

L’Affaire Millereau II

En 1835, après la mort de sa tante, Alphonse Millereau devient propriétaire du Château de Cuy. Cependant, il habite depuis toujours la propriété familiale, le Château de Vauban près de Bazoches, qu’il ne faut pas confondre avec le Château de Bazoches. Millereau est un aristocrate, parent éloigné du fils le plus célèbre de la Nièvre, le maréchal Sébastien le Prestre de Vauban.⁵⁶ Ses journaux intimes révèlent qu’en vieillissant, il avait de plus en plus de mal à accepter les bouleversements sociaux et politiques dans la Nièvre et en France. La République prend forme, le libéralisme gagne du terrain et la démocratie inclut des participants de plus en plus nombreux, avec, pour couronner le tout, l’introduction du suffrage universel masculin en 1848. En 1867, Millereau constate les conséquences de ces changements lors des élections régionales du Conseil Régional de la Nièvre.⁵⁷ Dans le canton de Lormes, quatre candidats se sont présentés à la commission électorale. Aucun n’obtient la majorité absolue au premier tour ; les deux candidats ayant obtenus le plus de voix s’affrontent au second tour. L’un d’eux est Alphonse Millereau, qui occupe ce siège depuis des années. De plus, il est maire de Bazoches, comme son père avant lui et comme le seront plus tard, son gendre, son petit-fils et son arrière-petite-fille. Lui-même exercera ce mandat pendant plus de 40 ans. On pourrait penser que les Millereau sont élus à vie car, en deux siècles, la commune n’aura que quatre maires.

Alphonse Millereau a un retard important sur le numéro 1, Eugène Dupin, ancien fonctionnaire du Conseil d’État et représentant d’une famille célèbre d’intellectuels républicains. Pendant les quinze jours qui séparent les deux tours, Millereau conclut une alliance avec l’un des perdants, le notaire Tardy, maire de Lormes. Cet accord crée la surprise, car quelques jours avant, les deux hommes s’étaient traités d’incapables et indignes de confiance. Ces qualifications réciproques avaient été dévoilées au public dans une correspondance acerbe publiée dans l’un des premiers journaux nivernais, « L’Impartial de la Nièvre ». L’Impartial, qui paraît à partir de 1867, est lié à Léon Gambetta et n’est donc pas d’obédience aristocratique. Cependant, le journal était apparemment assez libéral pour donner la parole à des hommes politiques plus conservateurs, surtout s’ils réglaient publiquement leurs querelles dans ses colonnes. Le noble Millereau et le maire Tardy tentent de se discréditer l’un l’autre dans une prose ampoulée. Millereau est royaliste, il attribue le résultat négatif de ce vote pour lui à la nouvelle législation sur le suffrage universel masculin. Aux yeux de Millereau, ce nouvel électorat était naïf, pas formé pour exercer cette responsabilité démocratique et surtout, il était facilement influençable. Ce faisant, il choque naturellement au moins deux catégories de personnes : les véritables démocrates et les nouveaux électeurs admis à voter. En période électorale, ce n’est pas très judicieux.

L’opportunisme n’est pas fructueux et le revirement inattendu de ces deux ennemis politiques se produit beaucoup trop tard. Le second tour donne le même résultat : le candidat du Parti Radical/Républicain de l’opposition l’emporte à une grande majorité : Eugène Dupin obtient 1611 voix et Millereau 1013. Mais Millereau ne veut pas en rester là. Il est furieux et introduit un recours. Il accuse directement les vainqueurs du scrutin : il commence par porter plainte auprès de la commission électorale locale, puis, n’ayant pas obtenu satisfaction,

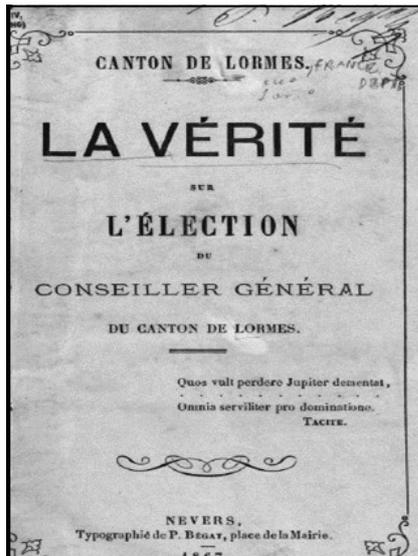


Fig. 62. La couverture du livre « La Vérité » de F. Wagnien..

Miller eau. Dupin a beau nier sur tous les tons – il est même ami de la duchesse –, Miller eau considère cette accusation comme une diffamation. Le seul but de ces fausses accusations serait de semer la confusion. Ce serait un pur chantage social ! Enfin, Dupin aurait également fait tout un tas de promesses jamais tenues. Cependant, il avait respecté au moins un engagement, ce qui agaçait beaucoup Miller eau : le jour du scrutin, il a fait servir gratuitement du vin dans les villages dont le maire était membre de son parti. Il espérait évidemment que ces maires guideraient les électeurs dans de bonnes dispositions vers les urnes. Miller eau crie au chantage politique ! La commission électorale rejette unanimement ces allégations. Puis c'est le tour du Préfet qui déclare les élections officiellement légales.

Pour Miller eau, l'affaire a encore une suite désagréable. Un autre adversaire, l'avocat Maître Magnien ne supporte plus un tel opportunisme. Il publie un livre noir sur les élections, où il incrimine nommément Miller eau. Son argumentation claire n'est pas flatteuse pour le vieux noble. Nous citons ici le passage le plus perfide sur Miller eau et ses amis : « Ils ne comprennent pas que les traditions de l'ancien servage ne sont plus en harmonie avec le nouvel ordre de choses et les idées du dix-neuvième siècle. »⁵⁸

il s'adresse au préfet de la Nièvre. Selon lui, Dupin a triché ; il a donc gagné les élections de façon déloyale. Millereau commence par accuser l'Inspecteur des Enfants Assistés, le responsable de la mise en œuvre du programme de placement d'enfants de la région parisienne dans des familles morvandelles. Cet inspecteur aurait menacé les familles d'accueil de retirer l'allocation qui leur était attribuée si elles ne votaient pas pour Dupin. Il s'agissait donc de chantage économique, mais ainsi, Miller eau mettait directement en cause le porte-monnaie de l'électorat car, pour la population pauvre, cette prime représentait un complément attrayant de ses faibles revenus. D'après Miller eau, Dupin aurait accusé la duchesse de Chastel lux – une ancienne famille noble fort respectée dans la région – de faire preuve de partialité dans cette campagne électorale, au profit de

Interlude Mme Morin

Les anciens propriétaires avaient laissé un portrait de femme. Il était couvert de poussière, déchiré à un endroit avec un cadre doré en très mauvais état. J'ai posé le tableau sur un petit chevalet et je l'ai nettoyé en faisant très attention.

L'artiste a joliment éclairé la femme représentée sur cette peinture à l'huile non signée. Sa jeunesse a passé, c'est une femme d'âge mûr : sa posture et son regard montrent les premiers signes de vieillesse. Son visage n'est ni beau ni laid ; ses joues respirent la santé, c'est une femme qui vit au grand air. Elle a le menton arrondi, le nez un peu de travers et des lèvres fines. Elle esquisse un sourire sans y parvenir vraiment. Sa bouche mince lui donne plutôt l'air sévère. Les vêtements qu'elle portait pendant la pose accentuent cette sévérité. C'est une dame de haut rang car elle est vêtue d'étoffe précieuse. Sa tête est recouverte d'un fichu de dentelle blanche croisé sur les épaules. Comme si elle était encore trop découverte, elle a mis par-dessus un foulard noir bien serré sous le menton. On ne voit qu'un peu de ses cheveux noirs. Les contours de son corps disparaissent sous un ample manteau de velours d'un rouge sombre qui tire sur le pourpre.

Ce n'est pas une citadine. Bien au contraire, dans ce portrait, tout respire la campagne : une femme simple et robuste. L'arrière-plan renforce encore cette impression : un vert foncé uni sans la moindre scène ou une quelconque décoration. Ce sont ses yeux qui créent le contraste et retiennent l'attention ; de couleur marron foncé, ils paraissent très doux et patients. Son regard exprime comme une attente. C'est pour ce regard qu'elle est encore dans mon bureau, après tant d'années : sur le même chevalet, à gauche de ma table de travail. Elle me regarde constamment, moi non, je la regarde peu, mais je suis toujours à demi conscient de sa présence et je sais qu'elle a les yeux sur moi.

Mais qui était-elle ? C'est un portrait du XIXe siècle, le style et les vêtements nous l'indiquent clairement. Pour le reste, il n'y a presque aucune information. Au dos de la toile, une petite étiquette porte un texte écrit à l'encre, mais le temps l'a rendu pratiquement illisible. On ne déchiffre plus que quelques caractères en écriture à boucles. En faisant un effort d'imagination, j'ai composé un nom à partir de ces lettres et je l'ai baptisée Madame Morin. C'est malheureusement un nom très courant en France, voilà pourquoi je n'ai pas

Le portrait de Mme Morin recèle bien des mystères. Aucun détail concluant n'indique qui fut le modèle, l'artiste ne l'a pas signé et aucune indication de date ou de lieu ne figure au dos de la toile.



Fig. 43. « Mme Morin ».

cherché à me renseigner sur elle dans des archives. Je n'ai pas pu établir de relation avec la famille des anciens propriétaires qui l'avait laissée ici. Durant mes recherches sur l'histoire de Cuy, elle est ainsi restée une grande inconnue et mon ignorance de sa vie et de son histoire n'a cessé de me troubler.

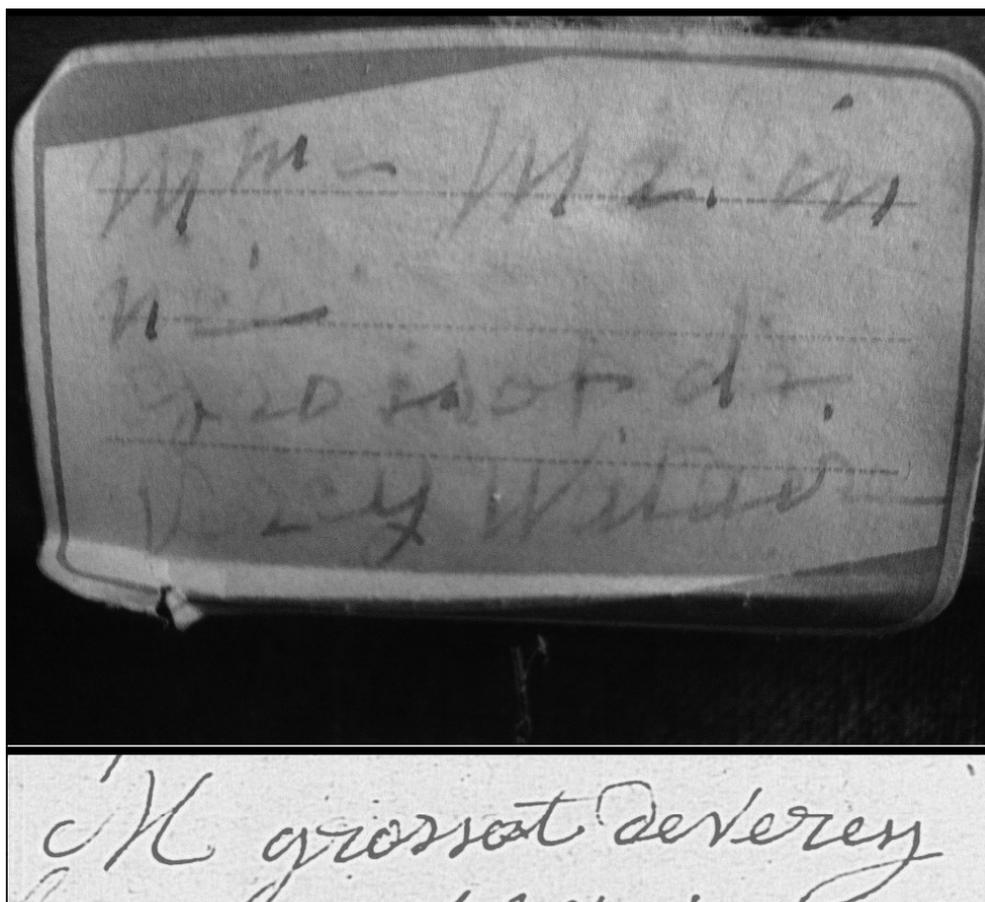


Fig. 44. « Mme Morin » décryptée. En haut : la petite étiquette sur le dos du tableau ; en bas : la signature de « Mme Morin » (acte de mariage de 1797).

Avec le temps, je me suis pris d'affection pour Madame Morin. Tous les matins, je lui dis bonjour. Pendant mes recherches pour ce livre, je suis tombé un jour sur le journal intime de René Robert, que l'un de ses descendants avait posté sur Internet.²⁵ Ce dénommé Robert vécut de 1854 à 1946. C'était un grand propriétaire terrien qui demeurait au Château Taches à Saint-Parize, non loin de Nevers, et appartenait à l'élite rurale nivernaise. M. Robert était le beau-frère d'Aline Robert, la propriétaire du Château de Cuy à cette époque. Il avait épousé la sœur d'Aline, qui était apparemment sa petite cousine. Il notait chaque jour ce qui lui arrivait, dans un style concis, s'en tenant strictement aux faits, mais exprimant parfois des opinions tranchées sur l'actualité.

Je ne pense pas que la personne qui a mis ce journal en ligne ait jamais imaginé que je puisse être son lecteur, mais pour un chercheur s'intéressant à Cuy, ses écrits se sont avérés

une formidable source. Robert s'y étend sur l'histoire de son château. Son arrière-grand-père maternel, Louis-François Thomas-Maslin, avocat au Parlement de Paris, fit construire le château en 1811 à l'endroit où sa famille, les seigneurs de la Motte de Bourgneuf, possédaient des terres. Robert écrit que Louis-François était marié avec Madeleine Grossot de Vercy. À la lecture du nom Thomas-Maslin, un choc m'a traversé et j'ai regardé ma Madame Morin. Aurais-je découvert ici le lien avec Cuy ? Armé d'une loupe, j'ai de nouveau tenté de déchiffrer le texte de l'étiquette au dos du portrait. Une fois la solution trouvée, le mot se lit facilement et on ne comprend plus qu'on ne l'ait pas découvert plus tôt. Madame Morin était donc en réalité « Mme Thomas-Maslin, née Grossot de Vercy. » Elle naquit le 20 avril 1766, à Vézelay ; c'était la seule fille d'une famille de six enfants. L'un de ses frères était colonel, il mourut en Allemagne en rentrant de la campagne de Russie sous Napoléon. Son père, « homme de loi », descendait d'une vieille lignée de juristes installée à Montillot, près de Vézelay. Dès les premiers jours de la Révolution, le père de cette dame Grossot de Vercy acquit de grands terrains qui appartenaient auparavant au clergé local. Elle épousa Thomas-Maslin en 1797, donna naissance à deux filles, devint veuve en 1823 et mourut le 13 janvier 1850 au domicile de sa fille Eugénie Clayeux, au Château de Gouttes dans l'Allier. Elle repose au cimetière de Thionne. Elle est enterrée dans le caveau familial des Clayeux. À cette époque, les Clayeux étaient aussi propriétaires de Cuy, ce qui établit le lien entre le portrait et Cuy.²⁶

J'ai eu un peu de mal à m'habituer à son nouveau nom. Heureusement, sur la toile, elle n'a pas changé. Maintenant, nous connaissons son identité et je possède même une copie de sa signature qu'elle apposa en bas de son acte de mariage, en 1797. Son écriture est aussi soignée et équilibrée que son apparence sur le tableau. À présent, je suis encore à la recherche de l'artiste et de l'année où il a peint ce portrait.